



ST CHRISTOPHE LA GROTTTE

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 AVRIL 2024

Le deux février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire.

Présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - FAVRE MARTINOZ Maryline - GIRAUX Morgane - MASSA Laurent - TCHERKASSOF Anna - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - CHAVAND Christelle - GAZZIOLA Jacques - BERNARD Cécilia - L'HERITIER Christophe

Absents excusés : PEYLIN Jean-Paul - CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : Christelle Chavand

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de gestion 2023 dressés par le comptable public
- Vote des comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote des budgets primitifs 2024
- Élection des membres de la commission de Délégation de Service Public
- Demande de travaux
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00

➤ **Validation du PV du conseil du 1^{er} mars 2024.**

2 ne prennent pas part au vote

Approuvé à l'unanimité

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Christelle Chavand est désignée secrétaire de séance

➤ **Approbation des comptes de gestion 2023 dressés par le comptable public**

Le Conseil Municipal,

▪ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

▪ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2023 ;

▪ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

▪ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

▪ Statuant sur les exécutions budgétaires de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement, dressés, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :

Budget principal à l'unanimité

Budget de l'eau à l'unanimité

➤ Vote des comptes administratifs 2023

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mattéo JARRIN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Laurette BOTTA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		556 322.23		204 815.45	0.00	761 137.68
Opérations de l'exercice	385 782.37	508 332.76	534 050.69	595 161.00	919 833.06	1 103 493.76
TOTAUX	385 782.37	1 064 654.99	534 050.69	799 976.45	919 833.06	1 864 631.44
Résultats de clôture	0.00	678 872.62	0.00	265 925.76	0.00	944 798.38
Restes à réaliser			374 970.00	230 637.00	374 970.00	230 637.00
TOTAUX CUMULES	385 782.37	1 064 654.99	909 020.69	1 030 613.45	1 294 803.06	2 095 268.44
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	678 872.62	0.00	121 592.76	0.00	800 465.38

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Voté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mattéo JARRIN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Laurette BOTTA, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		176 363.77		125 253.80	0.00	301 617.57
Opérations de l'exercice	122 768.25	78 583.01	34 178.40	87 685.44	156 946.65	166 268.45
TOTAUX	122 768.25	254 946.78	34 178.40	212 939.24	156 946.65	467 886.02
Résultats de clôture	0.00	132 178.53	0.00	178 760.84	0.00	310 939.37
Restes à réaliser			37 500.00	8 612.00	37 500.00	8 612.00
TOTAUX CUMULES	122 768.25	254 946.78	71 678.40	221 551.24	194 446.65	476 498.02
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	132 178.53	0.00	149 872.84	0.00	282 051.37

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Voté à l'unanimité

➤ **Affectation des résultats 2023**

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire

Après avoir entendu Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 le compte administratif de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	204 815.45 €		61 110.31 €	374 970.00 € 230 637.00 €	- 144 333.00 €	121 592.76 €
FONCT	800 845.78 €	244 523.55 €	122 550.39 €			678 872.62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	678 872.62 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	678 872.62 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire

Après avoir entendu Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 le compte administratif de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	125 253.80 €		53 507.04 €	37 500.00 € 8 612.00 €	- 28 888.00 €	149 872.84 €
FONCT	176 363.77 €	- €	- 44 185.24 €			132 178.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	132 178.53 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	132 178.53 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voté à l'unanimité

➤ **Vote des budgets primitifs 2024**

BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 12/02/2024 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1006)	1 226 600,00	1 162 603,00
+		=	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R. N-1) (1)	374 970,00	230 037,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 285 925,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 601 570,00	1 669 570,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 124 672,00	445 800,00
+		=	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R. N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 678 872,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 124 672,00	1 124 672,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 726 242,00	2 726 242,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif principal 2024 arrêté comme ci-dessus :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Voté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe eau et assainissement 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 12/02/2024 comme suit :

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
S O U S T I T R E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	214 478,00	82 300,00
	+	=	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 132 178,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		214 478,00	214 478,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	195 872,00	46 000,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	37 500,00	8 612,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 178 760,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	233 372,00	233 372,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	447 850,00	447 850,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif annexe eau et assainissement 2024 arrêté comme ci-dessus :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Voté à l'unanimité

➤ **Élection des membres de la commission de Délégation de Service Public**

MADAME LE MAIRE :

REVIENT devant le Conseil Municipal pour évoquer la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du complexe Bar, Restaurant, Gîtes « La Cure Gourmande ».

RAPPELLE la délibération en date du 1^{er} mars 2024 qui a fixé les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public délégation de service public du complexe Bar, Restaurant, Gîtes « La Cure Gourmande ».

RAPPELLE que dans la procédure concession, c'est cette commission qui est chargée de procéder à l'examen des éléments de candidature en vue de l'agrément des candidats, puis d'analyser les offres des candidats agréés et d'émettre un avis sur les offres au regard des critères d'attribution.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission se compose de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein du Conseil municipal, ainsi que du Maire ou toute autre autorité habilitée à signer la convention, Président de droit de la commission.

PRESENTE la liste proposée composée de :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. BARRIER Pierre	M. PEYLIN Jean-Paul
M. JARRIN Mattéo	M. GAZZIOLA Jacques
Mme FAVRE MARTINOZ Maryline	Mme CHAVAND Christelle
	Mme BERNARD Cécilia

INVITE le conseil municipal à procéder à la désignation des membres de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public délégation de service public du complexe Bar, Restaurant, Gîtes « La Cure Gourmande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

VU les articles L1411-5 et D1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 1^{er} mars 2024 qui a fixé les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public délégation de service public du complexe Bar, Restaurant, Gîtes « La Cure Gourmande

VU l'exposé de Monsieur le Maire ;

CONSTATANT qu'il n'y pas d'autre liste ;

DESIGNE, au terme d'un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la commission de délégation de service public :

Au titre de membre titulaire de la commission de délégation de service public :

- Madame le MAIRE, Laurette BOTTA
- Madame/Monsieur BARRIER Pierre ;
- Madame/Monsieur JARRIN Mattéo ;
- Madame/Monsieur FAVRE MARTINOZ Maryline ;

Au titre de membre suppléant de la commission de délégation de service public :

- Madame/Monsieur PEYLIN Jean-Paul ;
- Madame/Monsieur GAZZIOLA Jacques ;
- Madame/Monsieur CHAVAND Christelle ;
- Madame/Monsieur BERNARD Cécilia ;

Voté à l'unanimité

➤ **Demande de travaux**

Par le PAJ Pour la période de Mai Juin (pour des vacances d'été dans le Sud): Proposition de travaux par la mairie. Nettoyage bassin (4) et abribus (1), désherbage cimetière, nettoyage des panneaux du village 300 € pour 3 mercredis après-midi

Voté à l'unanimité

➤ **Questions diverses**

- Point carrefour RD 1006 :
- Cure Gourmande : gestion des locations, date d'ouverture des plis au 02 Mai, labélisations gîtes de France et meublés de tourisme renouvelés
- Refonte du parcours Azil et Magda : sélection d'une société « La compagnie du fil à retordre » qui va repenser tous les jeux d'Azil et Magda. Prochaine réunion vendredi 12 matin directement aux grottes et visite sur site (avec proposition de sentier alternatif plus court pour les scolaires).
- Accueil du site historique des grottes : Le jeudi 11 en matinée première réunion d'un comité scientifique qui va statuer sur le contenu du futur espace scéno. Deuxième réunion le 13 mai après-midi.
- Fontaine Froide, le syndicat s'est réuni mi-mars.
- Carnet patrimoine de l'OTI ; points d'intérêts et parcours, lavoirs, fours à pain, belvédère, personnages, voie sarde, monument, église, arboretum, la croix du Berthier, etc...
- Point travaux éclairage des grottes : en attente de la DREAL et de la DDT. Des préconisations pour les travaux sont attendues.
- Passeurs d'Histoires : proposition de convention d'objectifs et de moyens à signer, cadrage des actions réalisées sur St Christophe la grotte.
- Côte la Vigne : réunion 5 mars avec la chambre d'agriculture et les agriculteurs.
- Retour réunion Département : retour dépenses et ouverture en alternat en journée pas avant fin avril. Le système sms très apprécié. Une reprise des accotements est prévue une fois les filets de protection posés
- Transfert de compétence eau/assainissement EPCI : 1^{ère} phase terminée : collecte d'informations auprès des communes. Le 21 mai à 19h restitution de la 1^{ère} phase.
- Dates prochains conseils : le 3 mai
- Retour réunion SIAM
- Elections européennes le 09 juin

La séance est levée à 22h

Lu et approuvé en séance du 03 mai 2024.

Le Maire, Laurette BOTTA :

La secrétaire de séance, Chrystel CHAVAND :

